

# CENTRE DE GESTION DES VOSGES

59, rue Jean Jaurès – CS 70055 - 88026 EPINAL Cedex – Tel : 03.29.35.63.10 – Fax : 03.29.35.50.72



## Réunion du Conseil d'administration

Séance du 13 novembre 2020

**Date de convocation : 26 octobre 2020**

### Nombre de membres

- ✕ 21 en exercice
- ✕ 21 présents et représentés
- ✕ 21 votants

L'an deux mil vingt le treize novembre à 9H30

Le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni rue des Vergers, à UXEGNEY (88390) sous la présidence de Michel BALLAND, Conseiller Municipal de CAPAVENIR Vosges.

### Etaient présents :

M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de CAPAVENIR VOSGES), M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de CAPAVENIR VOSGES), M. SOLTYS Philippe (Maire d'UXEGNEY), M. GUYOT Jacques (Maire de La SALLE), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY), M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE), M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE), Mme. MOINE Marie-Odile (Conseillère municipale de MIRECOURT), M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), M. Frédéric METZ (Adjoint au maire de DOGNEVILLE), Mme. PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE), Mme. Lydie BARBAUX (Maire de PLOMBIERES LES BAINS), M. EMERAUX Philippe (Maire de ROLLAINVILLE), Mme. FETET Pascale (Adjointe au maire de BRUYERES), Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE), M. PIERRAT Benoit (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES), Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL), Mme. TANNEUR Céline (Vice-présidente CC de la Région de RAMBERVILLERS), formant la majorité des membres en exercice.

### Excusés :

Mme. GRASSER Elisabeth (Conseillère municipale de POUSSAY), M. SPEISSMANN Stessy (Maire de GERARDMER).

### Pouvoirs :

Mme. GRASSER Elisabeth (Conseillère municipale de POUSSAY) à Mme. MOINE Marie-Odile (Conseillère municipale de MIRECOURT), M. SPEISSMANN Stessy (Maire de GERARDMER) à M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de CAPAVENIR VOSGES).

### Etaient présents également :

M. SCHEER Frédéric (Directeur du centre de gestion), Mme. DETRIE Catherine (Responsable du pôle Administration Générale), Mme. BOURGEOIS Amandine (Responsable du service Accueil/Entretien), M. ROSE François-Xavier (Infographiste et Chargé de Communication), Mme. MERSTORF Cyrielle (Chargée de Rédaction et de Communication).

### Désignée en qualité de secrétaire de séance :

Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS).

REÇU EN PREFECTURE

le 18/11/2020

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-088-288800030-20201113-DELIB\_2020\_

## **211. Election du Président du Centre Départemental de Gestion des Vosges**

- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

- Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiés portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment ses articles 21, 25, 26, 28, 29 et 30 ;

- Considérant que :

Le plus âgé des membres présents du conseil d'administration, M BERNARD Daniel, a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré les membres du conseil d'administration présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article 24 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiés portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale était remplie.

Il a ensuite invité le conseil d'administration à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé qu'en application de l'articles 21 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiés portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil d'administration. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Se porte candidat :

- M. BALLAND Michel

Le conseil d'administration a désigné deux assesseurs :

- Mme. BARBAUX Lydie

- M. DEMIR Emre

Chaque membre du conseil d'administration a pu déposer dans l'urne son bulletin de vote, sans se déplacer en raison des mesures de prévention COVID 19. Les assesseurs et les agents du Centre de Gestion présents ayant présenté ladite urne à chaque membre du Conseil d'Administration présent ou représenté.

Chaque membre du Conseil a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le centre de gestion. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le membre du conseil d'administration a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des membres du conseil d'administration qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier membre du conseil d'administration, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs

REÇU EN PREFECTURE

le 18/11/2020

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-088-288800030-20201113-DEL IB\_2020\_

enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Résultat du scrutin à l'issue du premier tour :

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 21
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : 21
- e. Majorité absolue : 11

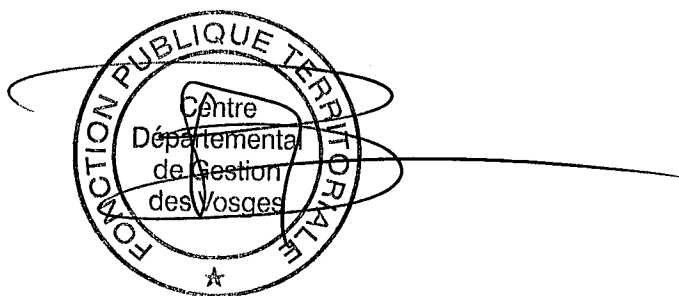
NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffres	En toutes lettres
M BALLAND Michel	21	Vingt et un

M. BALLAND Michel a été proclamé Président du Centre de gestion et du Conseil d'administration et a été immédiatement installé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

**M. BALLAND Michel**  
**Président du Centre Départemental de Gestion des Vosges**



REÇU EN PREFECTURE

le 18/11/2020

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-088-288800030-20201113-DELIB\_2020\_